

# Radiographie de la condition ouvrière dans la province du Luxembourg au 19<sup>e</sup> siècle

Renée Dresse

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation engendre de profondes mutations économiques et sociales. Attirée par l'espoir d'une vie meilleure, une partie de la population rurale rejoint les manufactures, la plupart concentrées dans le Hainaut, la région liégeoise ou Gand. La classe ouvrière qui ne cesse de croître, est confrontée à des conditions d'existence difficiles. Son régime de travail est exténuant (10 à 12 heures de travail en moyenne par jour) et les salaires ne suffisent pas à combler les besoins essentiels de la famille (location élevée d'un logement décent, nourriture peu variée et chère...). Pire encore ! Les ouvriers sont assujettis à un patronat qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens de pression (livret ouvrier, licenciement immédiat en cas de «faute»...) pour réprimer la moindre envie de revendication. L'absence d'une législation sociale laisse les abus impunis et l'ouvrier sans protection.

En avril 1839, la province de Luxembourg devient partie intégrante du territoire belge grâce à la ratification par Guillaume d'Orange, roi de Hollande, du Traité des XXIV articles qui met un terme définitif au conflit belgo-hollandais, résultant de l'indépendance de la Belgique. Rapidement elle fait figure de parente pauvre au regard du développement socio-économique d'autres régions wallonnes. Elle s'adaptera progressivement, en fonction de ses besoins et des disponibilités de son sol, aux vagues successives d'innovations techniques. Parallèlement, la question ouvrière va se poser mais pas en des termes aussi vifs que dans les régions fortement industrialisées.

## Un monde agricole dominant

Au 19<sup>e</sup> siècle, la structure socio-économique de la province de Luxembourg est avant tout agricole. En 1846, 69 537 personnes de plus de 12 ans sur 186 265 habitants sont occupées dans ce secteur. Les agriculteurs tirent l'essentiel de leurs revenus de l'élevage et du commerce de bétail. La culture varie d'une région à l'autre, mais est peu importante en raison de la pauvreté du sol. La terre sablo-argileuse de la Gaume s'adapte à toute forme de culture tandis que l'Ardenne (sol schisteux et pauvre) se tourne vers les céréales comme le seigle et l'avoine.

La fin du régime napoléonien en 1814 et l'annexion de la province à la Belgique font perdre au commerce de bétail ses principaux débouchés vers la France. L'instauration de tarifs douaniers à l'entrée de la frontière française et un marché intérieur belge guère plus favorable affectent les éleveurs. Le secteur de la culture est frappé d'inertie : divers facteurs comme le traditionalisme ambiant, le manque de moyens financiers des exploitants, entravent les tentatives de modernisation.

Les stimulants viennent des associations rurales (comices agricoles) et des autorités provinciales qui encouragent les réformes par le biais de subventions. Divers règlements veillent à améliorer l'élevage ; des concours, des foires, organisés par les comices agricoles, sont subsidiés par la Province...

En 1847, la loi sur la mise en culture des terrains communaux incultes soulève l'opposition de la Députation permanente qui craint notamment «*la colonisation*» de la province par des étrangers. «*Le Luxembourg particulièrement présentait ce spectacle anormal qu'il était tributaire des autres provinces et de l'étranger pour les céréales au milieu des vastes espaces incultes et susceptibles de culture. Cependant l'annonce d'une loi autorisant la vente forcée des terrains communaux pour cause de défrichement, excita une vive émotion dans cette province. On appréhendait l'invasion du paupérisme flamand, l'implantation de populations flottantes et dégradées, la démoralisation et la ruine des habitants de l'Ardenne, la disparition de l'éleveur de bétail par la suppression des usages,*

*l'avalissement du prix des terres par la mise subite dans le commerce des grandes étendues soustraites au conseil communal. Aucune de ces craintes ne s'est réalisée...»<sup>1</sup> Finalement acceptée par les autorités provinciales et communales, cette loi est loin d'être efficace. Pour l'agriculteur, s'engager dans cette voie se révèle coûteux ; l'éloignement des exploitations combiné au manque de transports empêche l'arrivée d'engrais produits à l'extérieur du Luxembourg. Le bénéfice de cette disposition va aux riches cultivateurs.*

Avec la construction des chemins de fer, dès 1854, de nouvelles perspectives s'offrent à l'agriculture, avec l'exportation de la production hors de la province et la modernisation du matériel d'exploitation. Cependant les améliorations constatées restent minimales.

*«On dit souvent que ce siècle avait été le témoin d'immenses progrès agricoles : à ce point de vue, il ne faut rien exagérer, car l'étude des faits et statistiques est loin de nous faire apercevoir des résultats aussi brillants : les entreprises de défrichement, en effet, n'ont pas été réussies dans la province et les résultats ont porté davantage en quantité plutôt qu'en qualité ; l'équipement agricole est resté beaucoup trop longtemps traditionnel et ancestral ; l'emploi des engrais chimiques ne s'est répandu de façon plus ou moins satisfaisante que dans les dernières années du siècle ; l'évolution de la production à l'hectare révèle un piétinement pénible dans la plupart des secteurs.»<sup>2</sup>*

## Une industrie peu développée

Face à un secteur agricole dominant, l'activité industrielle apparaît comme secondaire. Le sol luxembourgeois, pauvre en minerais, renferme deux richesses naturelles : le bois et l'eau.

L'eau, comme source d'énergie, est inexploitée à l'exception des tanneries ou des moulins. Certains déplorent cette lacune, arguant que son emploi facilitera le développement de l'agriculture et d'industries dérivées. *«La force motrice pourrait être fournie aux usines par les nombreux cours d'eau qui sillonnent la province du Luxembourg, si des mesures intelligentes étaient prises pour en régulariser le cours. Par des barrages judicieusement établis, on emmagasinerait, dans des conditions peu onéreuses, des forces immenses, que l'électricité pourrait transporter à peu de frais dans tout le pays et on mettrait fin aux inondations si dangereuses qu'occasionnent les débordements de la Meuse et de ses affluents...»<sup>3</sup>*

La forêt luxembourgeoise occupe en 1850 une surface de 141 324 hectares. La province exporte du bois de diverses qualités principalement vers le territoire français. Là aussi, le changement de régime en 1814 rend cette activité moins rentable : les droits d'entrée imposés par la France et ceux exigés lors de la sortie par la Belgique freinent l'exportation. Le commerce des écorces de chêne suit le parcours difficile des tanneries. La mauvaise gestion de la forêt (défrichement pour de nouvelles cultures, exploitation intensive face au développement du commerce de bois...) devient perceptible avec la disparition de près de 20 000 hectares de bois. Dès les années 1840, diverses initiatives sont prises en vue de reboiser le Luxembourg, à partir des terrains peu propices à la culture. La construction du chemin de fer offre de nouvelles perspectives économiques avec la demande accrue de bois de construction.

L'utilisation du charbon de bois est étroitement liée à l'essor de l'industrie du fer en Ardenne. Vers 1830, la production de minerai de fer par les maîtres de forges varie d'une zone à l'autre. Dans le nord de la province, le minerai exploité dans le canton de Durbuy est destiné aux usines liégeoises tandis que le bassin du sud qui se prolonge vers la France et le Grand-Duché de Luxembourg, écoule sa production vers la France. Le 19<sup>e</sup> siècle est néfaste à ces entreprises. Elles subissent la concurrence des régions nouvellement industrialisées. Le charbon de terre, la houille, remplace le charbon de bois et le minerai de fer, de faible qualité, ne trouve quasi plus d'acquéreur même à l'étranger. *«... La substitution du "charbon de terre" au charbon de bois allait être fatale à la sidérurgie luxembourgeoise qui ne trouvait plus guère de bon minerai sur place. L'industrie du fer se détacha dès lors de*

1. Extrait du discours du gouverneur Dubois à la séance du Conseil provincial de Luxembourg du 3 juillet 1860, dans *Bulletin des séances du Conseil provincial de Luxembourg, session de 1860*, n° 1, 1860, p. 4.

2. MICHEL, Joseph, *Histoire économique du Luxembourg au XIX<sup>e</sup> siècle*, s.l., s.d., p. 23.

3. Témoignage d'Albert de Sébille, membre du Conseil supérieur d'agriculture, dans *Commission du travail instituée par arrêté royal du 15 avril 1886. Enquête agricole. Réponses au questionnaire arrêté par la Commission*, Bruxelles, 1890, p. 206.

*la forêt, sa vieille nourricière, pour émigrer au voisinage des houillères de Belgique ou des mines de fer de Lorraine.»<sup>4</sup>*

À partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le secteur métallurgique, essentiellement ardennais, décline. En 1850, 40 entreprises sont fermées et seules douze continuent leurs activités avec 94 ouvriers. En 1853, il n'y a plus que six usines<sup>5</sup> en fonction et en 1881, elles sont sept. Les autorités provinciales gardent cependant l'espoir d'une reprise de l'activité métallurgique : *«Par leur richesse et leur qualité, les minerais de fer du Luxembourg sont fort appréciés des maîtres des forges. Il est hors de doute que l'extraction déjà très active ne prenne des proportions considérables, surtout que la libre sortie des minerais du pays et le transport économique par chemin de fer permettent de les traiter à de grandes distances des lieux de production.»*<sup>6</sup> En 1881, 59 ouvriers travaillent dans ce secteur. En 1896, le recensement industriel renseigne 46 ouvriers à Halanzy et 32 à Musson.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle toutefois, la sidérurgie attire les investisseurs. De nouvelles entreprises s'installent dans le sud de la province : la Société des Hauts-Fourneaux à Athus en 1872, les Hauts-Fourneaux et Mines de Halanzy et les Fonderies et Mines de Musson en 1881. Ces entreprises profiteront de l'expansion du chemin de fer pour exporter leur production. En 1896, ce secteur regroupe 533 ouvriers : 243 à Athus, 127 à Halanzy et 163 à Musson. C'est au 20<sup>e</sup> siècle que la sidérurgie luxembourgeoise connaîtra sa période la plus faste.

Réparti entre trois bassins (Herbeumont, Vielsam et Martelange), le secteur de l'ardoise occupe, en 1840, 480 ouvriers. En 1861, 671 ouvriers sont occupés dans 67 sièges et en 1871, ils sont 1 140. Mais les ardoisières sont loin de connaître l'expansion souhaitée : les entreprises, en particulier celles de la région d'Herbeumont, manquent de débouchés. À partir de 1879-1880, le secteur subit une dépression. En 1890, les ouvriers ardoisiers ne sont plus que 690. Outre les effets consécutifs à la crise économique des années 1880, le secteur doit affronter la concurrence de l'ardoise de Fumay de meilleure qualité, les tarifs douaniers élevés... En 1896, 15 établissements répartis en majorité dans l'arrondissement de Neufchâteau emploient 860 travailleurs. Un très léger regain d'activité est constaté à la fin du 19<sup>e</sup> siècle avec l'emploi de 1 201 ouvriers en 1899 mais en 1910, ils ne sont plus que 914.

Autre activité en difficulté : les tanneries. En 1841, le Luxembourg compte 95 petites entreprises concentrées notamment à Houffalize, La Roche, Saint-Hubert, Neufchâteau, Arlon<sup>7</sup>. Le recensement industriel de 1896 en comptabilise 67 et en 1910, elles ne sont plus que 45. Ce secteur ne résiste pas à l'introduction de nouvelles techniques et d'un produit concurrent, le cuir américain. Le coût élevé des écorces de chêne et la faiblesse des moyens de communication, un facteur récurrent pour l'économie luxembourgeoise, expliquent également ce déclin.

Malgré tout, les pouvoirs publics locaux s'efforcent de dynamiser l'activité socio-économique sur leur territoire. Un exemple : la ville de Marche fonde vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, un atelier d'apprentissage de dentellerie dont le rôle social est, selon ses propres dires, plus que probant. L'atelier *«reçoit 70 ouvrières auxquelles on fournit, contre une légère rétribution mensuelle, le local, l'éclairage et le chauffage. Deux maîtresses habiles leur enseignent la pratique du métier, choisissent les dessins, surveillent le travail et des religieuses leur apprennent les premiers éléments de l'instruction. Cet établissement remplit ainsi un double but ; il procure à la fille pauvre, trop souvent improductive pour sa famille, de l'ouvrage et un salaire, en même temps qu'il lui donne les moyens de perfectionner son travail et de développer son intelligence.»*<sup>8</sup> Le travail de la dentellerie ne dure qu'un temps : les ateliers de Marche éprouvent des difficultés à écouler leur production *«trop commune et par conséquent peu recherchée.»*<sup>9</sup>

4. HOYOIS, Giovanni, *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, t. II, Éd. universitaires - Éd. Duculot, Bruxelles - Paris - Gembloux, 1953, p. 573.

5. On ne connaît pas le nombre de sièges.

6. *Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, session de 1862*, Arlon, 1862, p. 252.

7. Pour plus d'informations sur les tanneries luxembourgeoises, voir *Contributions à l'histoire des tanneries en Ardenne et dans le Luxembourg*, Éditions Histoire collective, Rossignol, 2000.

8. JACQUIER (bourgmestre), *Rapport sur la situation industrielle et commerciale de la ville de Marche, 20 janvier 1860, Annexe B. Rapports particuliers dans Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, session de 1860*, Arlon, 1860, p. 56-57.

9. MICHEL, Joseph, op. cit., p. 98.

## Le Luxembourg au début du 20<sup>e</sup> siècle

L'industrie luxembourgeoise peine à émerger, malgré la variété des entreprises que ce soit dans le domaine alimentaire (sucrierie, brasserie, meunerie...), textile (broderie, dentellerie...) ou même extractif. L'organisation artisanale des exploitations, les méthodes de travail anciennes peu adaptées au contexte de la révolution industrielle, le manque de débouchés étrangers, des voies de communication ferroviaires et routières peu développées, déterminent cette situation qui, ajoutée à celle de l'agriculture, n'est pas sans conséquences.

L'évolution démographique de la province est faible au regard de celle du pays qui a presque doublé. De 1831 à 1900, la population luxembourgeoise est passée de 160 762 habitants à 219 210. La province devient «*un réservoir d'hommes*» pour l'émigration qu'elle soit intérieure ou extérieure.

Du point de vue patrimonial, la gestion du sol laisse apparaître une disparité entre le nord et le sud luxembourgeois : «*... il faut tenir compte lorsqu'on fait un examen entre le nord et le sud de la province, c'est que celui-ci se trouve vis-à-vis de celui-là, dans une position d'infériorité en raison du très grand morcellement de la propriété qu'on y constate alors que dans le nord, il y a un mouvement assez marqué vers la reconstitution de la grande propriété.*

*Dans le sud, où se trouve la grande industrie minière et métallurgique, d'un côté comme de l'autre de la frontière, l'ouvrier gagnant des salaires assez élevés, consacre une bonne partie de ses économies à l'acquisition de petites parcelles de terre ; celle-ci se morcelle chaque jour. Or, si ce morcellement est bon au point de vue social, il n'en est pas de même sous le rapport du progrès en agriculture dont le mouvement s'accroît bien plus rapidement et profondément dans les régions à grande culture.»<sup>10</sup>*

### Conditions de travail et de vie de l'ouvrier

La dispersion géographique des industries luxembourgeoises, leur petitesse, l'absence d'un centre industriel, du moins jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, préservent l'ouvrier des effets dramatiques de la forte industrialisation des régions comme Liège ou Charleroi. Les salaires peu élevés sont semble-t-il compensés par un mode de vie différent de celui constaté dans les zones industrielles. En 1861, le salaire moyen pour la journée de travail de huit à dix heures varie entre :

- 2 et 2,50 francs pour l'ouvrier agricole,
- 2,75 et 3,50 francs pour l'ardoisier,
- 2 et 3,50 francs pour l'ouvrier brasseur,
- 1,60 et 3 francs pour le forgeron,
- 1,50 et 2,50 francs pour l'ouvrier manœuvre dans les carrières,
- 3 et 3,50 francs pour «*les ouvriers spéciaux*».

*«D'un autre côté, la plupart de nos ouvriers possèdent une cabane, une maisonnette ; ils cultivent un champ qui, quelquefois, leur appartient ou qui leur a été loué par la commune, moyennant une modique redevance ; le cabaret enfin prélève sur leurs ressources une part beaucoup moindre que dans les grands centres, voilà pourquoi l'ouvrier luxembourgeois quoique ne jouissant pas de salaires aussi élevés qu'ailleurs, se trouve cependant dans des conditions meilleures, dans une aisance relative.»<sup>11</sup>*

### La Commission du travail de 1886

Dans les années 1880, l'économie belge vit une conjoncture difficile dont les répercussions sociales sont dramatiques (augmentation du chômage, baisse des salaires...). En 1886, le climat social pesant, alimenté par la répression des grèves du bassin de Charleroi<sup>12</sup>, incite le Gouvernement catholique à mettre en place une commission du travail chargée d'étudier la condition ouvrière dans l'ensemble du pays, tant dans les secteurs industriels et que dans le monde agricole, et de proposer des solutions.

Au mois d'août 1886, une commission se réunit dans divers lieux de la province de Luxembourg (Arlon, Athus, Virton, Neufchâteau, La Roche, Bertrix, Paliseul, Bouillon, Bastogne, Vielsam, Saint-Hubert, Marche, Wellin). Les personnes appelées à témoigner proviennent d'horizons variés : des

10. TANDEL, Emile, *Rapport sur la situation administrative de l'arrondissement d'Arlon – Virton pendant l'année 1904*, Arlon, 22 janvier 1905, dans *Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, session 1905*, Arlon, 1905, p. 92.

11. *Chambre de commerce d'Arlon. Rapport général pour l'année 1861. Annexe n°1*, dans *Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, session de 1862*, Arlon, 1862, pp. 3-4.

12. La répression policière a entraîné la mort de 14 personnes à Roux.

hommes politiques (parlementaires, bourgmestres), des commissaires d'arrondissement, des patrons, des membres des professions libérales (avocat, médecin, petit commerçant...) et quelques rares ouvriers qui s'expriment en leur nom personnel ou en qualité de délégué d'un groupe.

L'existence d'une question sociale dans la province ne fait pas l'unanimité parmi les témoins, majoritairement membres de la bourgeoisie. C'est le cas de l'administrateur-délégué des Hauts-Fourneaux et Aciéries d'Athus, le baron d'Huart : *«La question ouvrière n'existe pas dans ce pays au point de vue social. Nos ouvriers sont presque tous cultivateurs ou propriétaires. Ils l'étaient avant l'établissement de l'usine et le sont restés. Ils sont très tranquilles et très convenables. Je n'ai pas remarqué que l'affluence des ouvriers ait nui à la moralité. Au contraire, l'ouvrier a pris des goûts plus relevés, grâce à l'aisance apportée à l'usine.»*<sup>13</sup>

Les témoignages concernent, dans un premier temps, les effets de la crise sur les salaires. Selon le directeur des Ardoisières de Warmifontaine qui occupe environ 200 travailleurs, le salaire moyen journalier de l'ouvrier entre 1868 et 1885 augmente pour ensuite diminuer. De 2 fr. 80 en 1868, il est de 3 fr. 87 en 1876 mais redescend à 2 fr. 90 en 1885.

La pauvreté, présente dans les milieux ouvriers, reste, selon les témoins, toute relative grâce à l'intervention des bureaux de bienfaisance gérés par les pouvoirs publics et de quelques œuvres essentiellement catholiques comme la Société Saint-Vincent de Paul.

En fait, malgré l'examen de quelques budgets ouvriers, les membres de la commission s'intéressent peu à la faiblesse des salaires soulignée par les ouvriers. La question de l'amélioration des revenus du travail n'est pas étudiée. Par contre, l'on s'efforce de justifier les conditions d'existence de l'ouvrier par son *«imprévoyance»*, une situation intellectuelle déficitaire et... l'alcoolisme qu'il faut à tout prix éliminer que ce soit en diminuant le nombre de cabarets ou en taxant leurs gérants. Les témoignages abondent en ce sens comme celui de Jacques Michaëlis, avocat à Arlon et membre de la Société Saint-Vincent de Paul :

*«Dans ces visites, nous avons constaté une plaie qui existe ici comme ailleurs : en général, nos artisans sont probes, laborieux et sobres ; mais dans la basse classe, un grand nombre d'individus font le malheur de leur famille par l'abus de boissons alcooliques. C'est un fléau général ; il fait des ravages considérables dans la population ouvrière d'Arlon, et il est temps d'y mettre un terme. Nous sommes fréquemment sollicités par de braves mères de familles ayant huit ou dix enfants et dont le mari boit toutes les ressources de la famille. Nous nous sommes souvent demandé si nous devons assister ces familles. Le faire, c'est aider le chef à boire. Nous en abstenir, c'est laisser dans le besoin toute une famille.»*<sup>14</sup>

Outre les remèdes mentionnés plus haut, le relèvement de la classe ouvrière devrait passer par une meilleure instruction des enfants et le maintien – du moins pour certains intervenants – d'un encadrement religieux et ... non pas par une amélioration des revenus du travail !

Lorsqu'il est question des relations entre le patron et l'ouvrier, la réponse – d'un employeur catholique – est simple : *«Il n'y a qu'un seul moyen d'améliorer les rapports entre le capital et le travail. L'ouvrier et le patron ont besoin d'être chrétiens. L'ouvrier souffre, doit se priver du confortable, parfois même du nécessaire. S'il n'a pas l'espérance d'une vie meilleure, il ne se soumettra pas à ces privations ; il voudra se procurer immédiatement des satisfactions, au besoin par la violence. On en arrive alors finalement à l'anarchie.*

*L'esprit chrétien est nécessaire au maintien de l'ordre social...»*<sup>15</sup>

Les témoignages ouvriers, peu nombreux, sont plus circonspects : non seulement les salaires diminuent mais les heures de travail s'allongent. Ils dénoncent, au côté des patrons, la concurrence étrangère qui est à l'origine de leur perte salariale, en particulier chez les ardoisiers. Les revendications ouvrières vont de la diminution du temps de travail, à l'établissement de tarifs douaniers pour les produits venant de l'étranger, à l'obtention du suffrage universel et à la création de caisses de secours.

---

13. Séance de la Commission du travail, Arlon, 9 août 1886, dans *Commission du travail instituée par arrêté royal du 15 avril 1886. Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel*, vol. II, Bruxelles, 1887, p. 102.

14. Témoignage de Lambert Olivier, docteur en médecine à Bouillon, séance de la Commission du travail, Bouillon, 21 août 1886, dans *Commission du travail* op. cit., p. 158.

15. Témoignage de Alfred Tock, directeur des Ardoisières de Warmifontaine, séance de la Commission du travail, Neufchâteau, 11 août 1886, dans *Commission du travail* op. cit., p. 120.

La section agricole de la Commission du travail ne s'attarde pas sur les conditions de travail et de vie des agriculteurs. Les témoignages luxembourgeois qui proviennent de bourgmestres, d'un représentant du Conseil supérieur d'agriculture d'Arlon et de quelques petits cultivateurs propriétaires, portent essentiellement sur les problèmes du secteur et les remèdes à y apporter.

**Léon Grandmort, paysan propriétaire à Forrières.**

La durée de la journée est depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Le travail rural est organisé de la manière suivante :

La journée de 5 h ½ du matin à 7 heures du soir en été, et de 6 heures du matin à 5 h ½ du soir en hiver.

Le nombre de journées annuelles de travail est de 300 à 290.

Le travail qui incombe aux femmes est de nettoyer, sarcler les terres et lier des gerbes de grain à la campagne et des gerbes de paille aux batteuses.

Les enfants de 14, 15 et 16 ans remplacent les femmes dans la nécessité.

*(Commission du travail instituée par arrêté royal du 15 avril 1886. Enquête agricole. Réponses au questionnaire arrêté par la Commission, Bruxelles, 1890, p. 36.)*

La disponibilité de la main-d'œuvre au moment des grands travaux agricoles (fenaison, moisson...) fait l'objet de plusieurs réponses. Dans l'arrondissement de Neufchâteau, le personnel journalier fait défaut en raison du déplacement des hommes vers les zones industrielles françaises comme Sedan, Charleville-Mézières. Selon Albert de Sébille, membre du Conseil supérieur d'agriculture, *«près de 50 % de la population mâle travaille en France.»* Il s'ensuit pour les cultivateurs une augmentation du coût du travail et des récoltes qui traînent en longueur. *«À certains moments de presse, on paie la journée d'un homme jusque quatre francs ; il en résulte que les petits cultivateurs, et c'est la généralité, ont chaque année une grande partie de leurs récoltes avariées parce qu'elles ne sont pas travaillées en temps opportun.»*<sup>16</sup>

La mentalité de l'habitant, plus particulièrement de l'Ardennais, est pointée comme un obstacle déterminant. Face à une population qui tend à diminuer dans les campagnes, l'Ardennais n'aurait qu'un objectif : augmenter la surface de ses terres. *«Tout nouveau ménage qui s'installe dans un village, réduit les parts affouagères de chaque habitant, en bois, genêts, pâturages ; il en résulte qu'il est mal venu, et qu'en général, on fait l'inimaginable pour le dégoûter et l'engager à aller planter ses pénates ailleurs. La haine de l'étranger, comme il le désigne, est vivace dans tous les villages ardennais et par étranger, il comprend même l'ardennais du village voisin qui vient s'installer chez lui...»*<sup>17</sup>



16. Témoignage de Albert de Sébille, membre du Conseil supérieur d'agriculture, dans *Commission du travail instituée par arrêté royal du 15 avril 1886. Enquête agricole. Réponses au questionnaire arrêté par la Commission*, Bruxelles, 1890, p. 8.

17. Témoignage de Albert de Sébille, dans *Commission du travail ... Enquête agricole*, op. cit., p. 55.